

SOS Christine Tasin : condamnations à déboursier 14 000 euros !

écrit par Christine Tasin | 29 juin 2020



Nouvelles condamnations de Christine Tasin et appel en cassation refusé : coût global, 14000 euros !

Drôle de mois de juin 2020 pour les Résistants ! Non contents de voir les Français peu rancuniers devant leurs 30 000 morts dus à la gestion calamiteuse et mafieuse du Covid, non contents de les voir se terrer chez eux et de laisser les veaux voter encore et toujours pour les mêmes dégénérés, Hidalgo, Aubry, Piolle... et les écolos qui ont partout le vent en poupe, même à Bordeaux, fief historique de LR, la situation judiciaire ne s'arrange guère. Les salopards d'antiracistes s'acharnent et certains juges suivent...

Nous avons pu nous réjouir récemment de la relaxe de Génération identitaire pour le procès de la mosquée de Poitiers mais nous savons que cette relaxe est due essentiellement à une faute de procédure faite par le

Parquet. Même si nous sommes ravis et soulagés pour nos jeunes amis, il n'empêche que, en France, il semble légitime de condamner des gens pour avoir déployé une banderole sur le toit d'une mosquée en construction à de la prison, à des amendes somptuaires et à la privation des droits civiques ! Pendant ce temps, des activistes haineux peuvent rassembler en toute impunité des délinquants, des casseurs, des gens qui s'attaquent aux policiers...

Nous nous étions également réjouis de ma relaxe en appel dans l'affaire des autocollants islam assassin.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/05/28/autocollants-islam-assassin-christine-tasin-relaxee-en-appel/>

Las ! Licra et Mrap ont fait appel en cassation... évidemment, ils n'allaient pas courir le risque d'une jurisprudence permettant en toute impunité de clamer « islam assassin ! ». L'affaire n'est donc pas terminée, et il va nous falloir payer un avocat spécialisé en cassation pour nous défendre, au coût d'au moins 5000 euros.

En même temps, nous apprenons que la Cour de Cassation a carrément refusé d'examiner mon pourvoi en cassation concernant le procès contre mon discours de Magnanville, en 2016, où j'avais scandé « islam assassin » à propos du djihadiste qui avait tué 2 policiers au nom du Coran. Condamnée en première instance et en appel, j'avais fait un recours en cassation... les juges ont mis plus de 2 ans à décider qu'ils ne voulaient pas s'embêter avec ce procès et qu'ils allaient, pour simplifier, refuser de l'examiner, ce qui les dispense de justifier leurs conclusions, qu'elles soient en ma faveur ou pas. Je ne savais même pas qu'une telle ignominie, un tel

déni de justice était possible... Résultat des courses, je dois payer 2000 euros à la Licra et autant à la LDH... Sans parler des nouveaux frais d'avocat pour le recours à la CEDH que nous venons de faire.

<https://resistancerepublicaine.com/2018/02/22/christine-tassin-condamnee-a-son-tour-compte-rendu-putassier-des-journaloux-de-lafp/>

La loi des séries étant ce qu'elle est, je viens d'apprendre que **dans l'affaire qui m'opposait au coco de Nîmes Deschamps**, malgré tous les vices et toutes les fautes de procédure soulevées par Maître Pichon mon avocat, j'ai été condamnée à payer 5000 euros au sieur Deschamps...

Sans doute que les juges ont été sensibles à la figure locale d'ancien élu, ancien député etc. de Deschamps... Bref, je vais devoir faire appel, avec les frais qui vont avec.

C'est pourquoi je me permets de faire appel une fois de plus à la générosité des Résistants à l'islamisation, afin que le combat puisse continuer et afin que je puisse régler ces différentes sommes sans me retrouver dans une situation personnelle dramatique...

Merci à tous ceux qui le peuvent de nous donner un coup de main, dans la mesure de leurs moyens, pour payer les frais d'avocat de ces différentes affaires !

Vous pouvez verser votre obole via notre site, avec paiement par carte bleue ou paypal

<https://resistancerepublicaine.com/don/>

Ou bien envoyer un chèque à Résistance républicaine, 101

avenue du Général Leclerc, 75685 Paris cedex 14.